

Délibération CA 2024 / 12 / 10 – 4**Point 5 de l'Ordre du Jour :**

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE et ENVIRONNEMENTALE (RSE) : SCHÉMA DIRECTEUR et PLAN D' ACTIONS
« TRANSITION ÉCOLOGIQUE »

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 3 et 3.1

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le Schéma Directeur et le Plan d'Actions « Transition Écologique ».

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants à bulletin secret	27
Présents	21
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	27
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 12 décembre 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **17 DEC. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **12 décembre 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **17 DEC. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.